

Inspecteur national des services du domaine de la santé et des services sociaux (l'inspecteur national) de Santé Québec Visite de la qualité du milieu de vie en CHSLD / MDA MA Rapport

Informations sur l'installation

Nom de l'installation visitée	CHSLD DE FARNHAM		
Statut	Public	Nbre de lits perm. au permis	61
Établissement	CIUSSS DE L'ESTRIE – CHU DE SHERBROOKE	Adresse	800, RUE SAINT-PAUL
Région	Estrie	Ville	Farnham

Informations sur la visite

Date de la visite	29 janvier 2025
Nbre de résidents le jour de la visite	61

Les visites d'évaluation de la qualité des milieux de vie en centre d'hébergement et de soins de longue durée, réalisées par l'équipe d'évaluation de l'inspecteur national, visent à s'assurer que les soins et les services dispensés aux personnes hébergées favorisent leur bien-être physique, mental ainsi qu'émotionnel et qu'ils répondent aux besoins et aux attentes des résidents et de leurs proches.

Le mandat confié à l'équipe d'évaluation est d'évaluer la qualité du milieu de vie, selon les orientations ministérielles; notamment de reconnaître l'engagement de l'établissement à créer un milieu de vie où le résident se sent respecté, de constater les actions mises de l'avant par l'établissement en matière d'approches cliniques et organisationnelles adaptées et personnalisées pour le résident hébergé et de formuler des recommandations, le cas échéant, dans une perspective d'amélioration continue des soins et des services donnés à la clientèle concernée.

L'inspecteur national encourage donc les établissements non seulement à poursuivre leurs efforts pour une offre de soins et de services de qualité, mais aussi à veiller à l'harmonisation des pratiques administratives, organisationnelles et professionnelles et à en effectuer le suivi, et ce, afin d'assurer la qualité du milieu de vie des résidents et de leurs proches.

Accueil du résident et des personnes proches aidantes

(ñ) (m)

S'assurer de la mise en place d'actions structurées pour favoriser l'intégration des résidents et l'implication des personnes proches aidantes.

Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
 Des actions structurées sont 		
mises en place pour favoriser		
l'intégration des résidents et		
l'implication des personnes		
proches aidantes.		

Droits des résidents et personnes proches aidantes



Assure la promotion des droits des résidents autant par l'installation que par le comité de résidents (ou le comité des usagers).

Réaliser, dans une optique d'amélioration continue des pratiques, une démarche structurée d'évaluation du degré de satisfaction des résidents et de leurs proches.

Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
 L'installation informe le résident et ses proches de l'existence du 	 L'installation n'informe pas le résident et ses 	S'assurer de promouvoir les droits des résidents.
commissaire aux plaintes et à la	proches de l'existence du	
qualité des services.	comité de résidents.	
quante des services.	connice de residents.	
• Le comité de résidents a réalisé		
une activité de promotion pour		
faire connaître son rôle, ses		
fonctions et les droits des		
résidents, au cours de la dernière		
année.		
Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
Les résidents sont consultés afin	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
Les résidents sont consultés afin de donner leur point de vue sur la	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
Les résidents sont consultés afin	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
 Les résidents sont consultés afin de donner leur point de vue sur la qualité de leur milieu de vie. 	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
 Les résidents sont consultés afin de donner leur point de vue sur la qualité de leur milieu de vie. Un mécanisme structuré est mis 	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
 Les résidents sont consultés afin de donner leur point de vue sur la qualité de leur milieu de vie. Un mécanisme structuré est mis en place annuellement pour 	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
 Les résidents sont consultés afin de donner leur point de vue sur la qualité de leur milieu de vie. Un mécanisme structuré est mis en place annuellement pour évaluer le degré de satisfaction des 	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
 Les résidents sont consultés afin de donner leur point de vue sur la qualité de leur milieu de vie. Un mécanisme structuré est mis en place annuellement pour 	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
 Les résidents sont consultés afin de donner leur point de vue sur la qualité de leur milieu de vie. Un mécanisme structuré est mis en place annuellement pour évaluer le degré de satisfaction des 	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
 Les résidents sont consultés afin de donner leur point de vue sur la qualité de leur milieu de vie. Un mécanisme structuré est mis en place annuellement pour évaluer le degré de satisfaction des 	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)

Prestataires de services



Développer des stratégies pour favoriser une culture de bientraitance auprès des personnes hébergées et de leurs proches:

Sensibiliser le personnel, le résident et ses proches ainsi que les différents acteurs du milieu, notamment en lien avec les troubles neurocognitifs majeurs, les soins palliatifs et de fin de vie ainsi que pour contrer la maltraitance.

Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
Des activités d'information ou de sensibilisation sont offertes au personnel en lien avec les troubles neurocognitifs majeurs ainsi qu'aux résidents, leurs proches et aux différents acteurs du milieu afin de favoriser la bientraitance et contrer la maltraitance. Le personnel connait l'obligation de signaler lors d'une situation de maltraitance.	Des activités d'information ou de sensibilisation ne sont pas offertes annuellement au personnel concernant les soins palliatifs et de fin de vie.	2. S'assurer de développer les connaissances des différents acteurs impliqués dans le milieu de vie afin d'offrir une approche adaptée aux besoins des résidents.
Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
Le personnel répond promptement aux besoins et demandes du résident. Le personnel présente une approche chaleureuse et courtoise lorsqu'il intervient auprès du résident. Le personnel respecte l'intimité du résident.		

Pratiques cliniques



S'assurer que les résidents reçoivent des soins d'assistance et services adaptés à leurs besoins en favorisant l'autodétermination et dans le respect de leur dignité par l'utilisation de l'histoire de vie par les différents acteurs du milieu de vie, la présence du PAB accompagnateur ainsi que les rencontres interdisciplinaires.

Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
Le formulaire Histoire de vie est complété pour les résidents et mis à la disposition des différents acteurs du milieu de vie.	 La pratique du PAB accompagnateur n'est pas actualisée. 	3. S'assurer que chaque résident ait un PAB accompagnateur dédié qui actualise ses fonctions.
Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
	Une rencontre interdisciplinaire est réalisée pour les résidents, mais elle ne respecte pas le délai prévu à la procédure de l'établissement.	4. S'assurer qu'une rencontre interdisciplinaire permettant de cibler les besoins prioritaires et les objectifs d'intervention pour le résident soit réalisée dans le respect du délai prévu à la procédure.

Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
Des actions sont mises en place		
pour accompagner les résidents et		
soutenir les proches lors de l'étape		
des soins palliatifs et de fin de vie.		
Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
 Les résidents reçoivent certains 	 Certains soins d'assistance 	5. S'assurer d'offrir des soins d'assistance et des services
soins d'assistance et services	et services offerts aux	personnalisés aux résidents qui répondent à leurs besoins
adaptés à leurs besoins spécifiques	résidents ne répondent pas	et qui favorisent leur autodétermination.
au niveau :	à leurs besoins spécifiques au niveau :	
- de l'hydratation.	au niveau :	
- de l'attention accordée à leur	- du maintien de leurs	
tenue vestimentaire et à leur	capacités fonctionnelles.	
apparence soignée.	- du respect de leurs	
- de l'utilisation de stratégies	préférences quant aux	
d'intervention liées à l'approche	heures de lever et de	
relationnelle ou à l'intervention	coucher.	
particulière pour les symptômes	- des soins d'hygiène.	
comportementaux et		
psychologiques de la démence.		
L'utilisation des mesures de		
remplacement est privilégiée afin		
que les contentions physiques		
soient utilisées seulement en		
dernier recours.		
Le matériel pour l'application des		
pratiques de base en prévention et		
contrôle des infections est accessible et disponible.		
accessible et dispollible.		

Activité repas



Favoriser une ambiance agréable, conviviale, interactive dans le plaisir de manger. Le repas est une activité en soi et signifie beaucoup plus qu'uniquement répondre au besoin de se nourrir. Elle contribue au maintien des capacités de la personne, tant sur les plans physique que social.

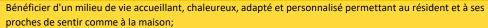
Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
L'ambiance, lors du repas,	 La majorité des résidents 	6. S'assurer que les résidents ne soient pas en attente
favorise le plaisir de manger.	est placée à leur table en attendant leur repas, plus de vingt minutes avant le début de l'activité.	plus de vingt minutes avant le début du repas.
Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
Un menu alternatif est disponible et proposé au résident qui ne s'alimente pas ou qui le demande.	Le personnel ne nomme pas le menu servi aux résidents.	7. S'assurer d'informer les résidents des mets qui leur sont servis.

Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
Le rythme du résident est		
respecté.		
Le personnel encourage le		
résident qui a besoin de		
stimulation pour s'alimenter.		
Le personnel est attentif aux		
besoins de l'ensemble des		
résidents.		

Milieu de vie









Demeurer dans un milieu de vie animé, inclusif, évolutif permettant aussi des activités spontanées et qui tient compte des capacités fonctionnelles des résidents;

Favoriser un milieu de vie où les résidents, leurs proches, les bénévoles et la communauté sont en cohésion.

Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
 Certaines pratiques 	8. S'assurer d'adapter les pratiques et d'offrir une
rappellent un milieu	quiétude des lieux afin d'offrir un milieu de vie
institutionnel et ne	permettant aux résidents de se sentir comme à la maison.
permettent pas au résident	
de se sentir chez-lui,	
particulièrement il s'agit de	
,	
institutionnelle.	
Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
	9. S'assurer d'offrir quotidiennement aux résidents des
•	activités stimulantes, significatives et adaptées.
quotidienne.	
Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
	·
	Élément(s) non conforme(s) • Certaines pratiques rappellent un milieu institutionnel et ne permettent pas au résident de se sentir chez-lui, particulièrement il s'agit de la présence de literie institutionnelle. Élément(s) non conforme(s) • Les activités individuelles et de groupe ne sont pas offertes sur une base quotidienne.

Conclusion

À la lumière des éléments non conformes présentés dans ce rapport, nous vous demandons de prendre les moyens nécessaires afin que les améliorations attendues soient mises en œuvre. Pour ce faire, chacune des recommandations devra être traitée dans le cadre d'un plan d'amélioration présentant les actions préconisées ainsi que l'échéancier prévu pour atteindre les résultats escomptés. Vous avez 30 jours après la réception du présent rapport pour élaborer votre plan d'amélioration et le transmettre au ministère.

Le suivi des recommandations, au moyen de votre plan d'amélioration dont vous êtes responsable, devient la pierre angulaire du processus des visites d'évaluation. Il vous incombe donc d'en assurer la mise en œuvre avec toute l'attention requise, et ce, dans un souci d'amélioration continue de la qualité du milieu de vie pour les personnes hébergées dans votre installation.